



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
ET DE LA MODERNISATION  
DE L'ADMINISTRATION,  
*en charge du numérique*

P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

N° 13292 /2022/MEA/DGEE/DRHM/BRH/PRH1

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION  
ET DES ENSEIGNEMENTS

PIRAE, le - 3 MARS 2022

*Le Directeur général*

Affaire suivie par :  
*Gestion collective PRH1*

à

**Mesdames et Messieurs les instituteurs et professeur(e)s des écoles  
du corps de l'État créé pour la Polynésie française**

s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs(rices) de l'Éducation Nationale

**Objet :** Mouvement des personnels enseignants spécialisés « Postes à contraintes particulières -  
Rentrée 2022 » 2<sup>ème</sup> campagne

**Réf. :** Circulaire n°58173/2021/MEA/DGEE/BRH/PRH1 du 10/11/2021

**P.J. :** Imprimé de demande de poste à contrainte particulière

En complément de la circulaire citée en référence, je vous informe que les postes à contraintes particulières suivants sont vacants pour la rentrée 2022 :

- Un poste d'enseignant spécialisé option A, basé à Raiatea
- Un poste d'enseignant spécialisé option D, basé à l'ULIS école-collège de Rangiroa
- Un poste d'enseignant spécialisé option D, basé à l'IIME de Taravao
- Un poste d'enseignant spécialisé option D, basé à Raiatea (0.75 Itinérant) (0.25 ULE du centre pénitentiaire de Raromatai)
- Un poste d'enseignant spécialisé option F, basé au CJA de Faaroa
- Un poste d'enseignant spécialisé option F, basé au CJA de Teva I Uta

Les enseignants intéressés doivent constituer et transmettre un dossier de candidature comprenant :

- L'imprimé de demande portant l'avis de l'IEN de votre circonscription
- Un curriculum vitae

Le dossier complet doit être adressé par la voie hiérarchique, doublé d'un envoi direct au pôle des ressources humaines du 1<sup>er</sup> degré de la direction générale de l'éducation et des enseignements par courriel à l'adresse suivante : [gestco.brh1@education.pf](mailto:gestco.brh1@education.pf)

**Date d'ouverture : du 03 mars 2022 au 11 mars 2022.**

**Date limite de dépôt des demandes : le 11 mars 2022 avant midi**

Compte tenu de la spécificité des postes proposés, la direction générale de l'éducation et des enseignements organise et met en place des commissions d'entretiens afin de prendre en compte les qualifications, compétences et/ou aptitudes requises et favoriser ainsi la bonne adéquation entre les exigences du poste et les capacités des candidats.

L'entretien en commission, présidée par le directeur général de l'éducation et des enseignements ou son représentant, se déroulera en deux temps :

- Exposé des motivations du candidat ;
- Questions posées par la commission.

Les candidats seront destinataires de leur convocation qui leur sera transmise sous le couvert de leur inspecteur de l'éducation nationale.

**Date des entretiens :** courant avril-mai 2022, à la direction générale de l'éducation et des enseignements (site de Tuterai Tane)

(Les candidats des îles passeront l'entretien par TEAMS)

**Décision finale de l'administration :**

Je vous rappelle qu'en cas d'avis favorable à l'issue de l'entretien, il faudra attendre l'issue des opérations de mobilité pour connaître la décision finale de l'administration. Les candidats retenus sur les postes à contraintes particulières seront destinataires d'un arrêté d'affectation.

**Copie(s) :**

MEA                    1  
DGEE/PRHI         1

Pour la Ministre et par délégation

